200

OCDE

Perspectives des migrations internationales 33° Rapport Sopemi 2009

(OCDE, Paris, 2009, 244 p.)

L'OCDE a centré sa 33° édition du Rapport annuel du Système d'observation permanente des migrations internationales (SO-PEMI) sur le thème: gérer les migrations au-delà de la crise.

L'éditorial explique ce choix par l'invitation faite aux pays membres de l'OCDE de mettre en place des politiques de maîtrise et de gestion des migrations dans la perspective d'un accroissement prévisible des migrations après la crise.

La première partie s'efforce d'analyser l'impact de la crise sur la situation des travailleurs immigrés. Elle examine les infléchissements des politiques d'immigration (limitation des entrées et opérations de retour des immigrés) et s'interroge sur l'action possible, à moyen et long terme, de la crise sur les flux migratoires, sur l'intégration des immigrés ainsi que sur les effets probables dans les pays d'origine. D'ores et déjà, on sait que les taux de chômage ont fortement progressé dans beaucoup de pays de la zone OCDE. Les projections disponibles montrent que le taux de chômage augmentera jusqu'à la fin 2010 pour atteindre 10%, comparé à 6% en 2008. Et il existe des signaux nombreux qui montrent que les immigrés et leurs familles pourraient être particulièrement touchés, et le sont dès à présent, fortement, en

Irlande, en Espagne au Royaume-Uni et aux États-Unis,

La seconde partie propose des mesures pour la gestion des migrations de main-d'œuvre afin de soutenir la croissance économique. Un apercu historique des flux migratoire est proposé ainsi qu'une revue des politiques de recrutement de travailleurs immigrés. Elle aborde la question de l'immigration irrégulière. Des mesures visant à mieux gérer l'immigration de travail (temporaire ou permanente), qualifiée ou non qualifiée, sont avancées. L'intégration des immigrés et de leurs enfants, les liens entre migrations et développement sont examinés

Le rapport reconnaît d'emblée que son élaboration était trop proche de la crise pour avoir une idée définitive de son impact. Il souligne cependant qu'elle est en train de dégrader la situation sur les marchés du travail des pays de l'OCDE, plus rapidement et plus profondément qu'on ne le pensait initialement. Les pays où la crise a démarré plus tôt enregistrent, en termes absolus et par rapport aux travailleurs autochtones, une augmentation du taux de chômage, une baisse du taux d'emploi. Les immigrés sont employés dans des secteurs particulièrement sensibles à la crise, occupent des emplois vulnérables et subissent une double discrimination: à l'embauche et en cas de licenciement. Cette sélectivité vaut aussi pour les exploitants d'origine étrangère de petites entreprises. L'attention est portée sur les conséquences négatives du retard ou de la réduction des mesures d'intégration. Des politiques migratoires s'emploient à limiter les entrées, les effectifs de migrants temporaires sont souvent restreints. Toutefois, les pays dits «d'installation traditionnelle» (Canada, Australie, États-Unis, etc.), dont les objectifs sont liés à ceux de la planification à long terme, n'ont pas jusqu'à présent modifié leurs objectifs de migration définitive.

Le renouvellement des permis temporaires est devenu plus difficile. Les flux migratoires «non discrétionnaires », c'est-à-dire qui ne sont pas directement liés au marché du travail, tel par exemple le regroupement familial, sont soumis à des limitations, tandis que certains pays encouragent, les immigrants à retourner dans leur pays d'origine (Espagne, République Tchèque). La réactivité des politiques à la crise dépend des pressions politiques, du système de gestion des migrations. Mais, dans de nombreux pays, les politiques restrictives ne devraient pas, en principe, porter sur les flux «non discrétionnaires». Mais on connaît des pratiques de contournement. Même moins bien tolérées, les migrations irrégulières risquent d'augmenter

Si on se réfère au passé, les conséquences à moyen et long terme des crises sur l'intégration ne semblent pas négligeables (exigences accrues des employeurs, effets de stigmatisation de population immigrée accédant au marché du travail pendant la crise, reconversions engendrées par les restructurations). La crise est supposée freiner les motivations à l'immigration, provoquer des retours. Ils dépendent aussi de la

201

situation dans le pays d'origine. Elle peut entraîner une baisse à court terme des flux suivis d'un rebond après la crise. Le rapport s'efforce d'apprécier les effets de la crise sur les transferts de fonds des migrants et récuse nettement la réduction des mesures d'intégration et appelle à redoubler d'efforts pour empêcher l'extension de la crise au pays moins développés.

Précédée d'un aperçu historique, une substantielle partie se présente comme une feuille de route pour la gestion des migrations de main-d'œuvre, et met en garde contre une moindre attention à la question des migrations alors que les prévisions montrent le vieillissement, avec effets sur la force de travail. Pour l'OCDE l'immigration doit être mieux gérée. Ce qui implique de reconnaître que les besoins de main-d'œuvre

existent aux différents niveaux de qualification, y compris de faible qualification, à ne pas croire que les besoins peuvent être couverts par le biais de l'immigration temporaire. Elle demande des dispositions propres à inciter employeurs et immigrants à respecter les règles, des mesures de protection et de correction des politiques avant engendré des effectifs importants d'immigrés en situation irrégulière. Elle recommande des mesures qui soient bénéfiques aux pays d'origine, dans le but de minimiser les craintes de fuite des cerveaux.

Cet effort de prospective de l'OCDE n'est pas sans intérêt, mais néglige d'apprécier les effets des transformations structurelles d'issues à la crise systémique et les rapports de force internationaux qu'elles engendreront.

JEAN MAGNIADAS

202